



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 24 juin 2024**

**Date de la convocation** : mardi 18 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 45 Signature de la charte révisée du Réseau des Points d'Appui Locaux à la Vie Associative Pau Pyrénées**

**Rapporteur** : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mesdames, Messieurs

Le Réseau des Points d'Appui Locaux à la Vie Associative Pau-Pyrénées (Réseau PALVA) est financé par la Ville de Pau depuis sa création en 2005.

Ce réseau rassemble des associations et des institutions dans le but de développer les compétences et les pratiques des associations de la ville et de l'agglomération paloise. L'objectif principal est d'aider les petites et moyennes associations qui ne disposent pas à priori de ressources facilement mobilisables pour répondre à leurs besoins, en leur offrant conseils, informations et formations.

Financier et membre de la gouvernance au sein des séances plénières, la Ville de Pau est signataire de la charte qui engage les membres du réseau.

Le réseau se construit sur des finalités partagées inscrites dans la charte et ses annexes :

- Renforcer les acteurs de l'appui aux associations et ainsi outiller et accompagner au mieux la vie associative locale ;
- Garantir un accès gratuit, de proximité et de qualité en direction de tous, et permettre une meilleure visibilité du réseau d'appui aux associations ;
- Se positionner comme un interlocuteur privilégié sur les questions liées à la vie associative ;
- Diversifier les services aux associations au plus près de la demande.

La précédente charte signée en 2018, formalisant les engagements réciproques des membres du réseau et précisant les objectifs et les moyens de chacun, a fait l'objet d'une mise à jour en 2023. Elle réunit désormais les acteurs suivants :

Membres du Comité de Direction du PALVA :

- L'association AMPLI
- L'association ECOCENE
- France Active Nouvelle Aquitaine
- Maison pour Tous Léo Lagrange
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, Région Académique Nouvelle Aquitaine

Les partenaires institutionnels membres de la Commission Plénière :

- La Ville de Pau
- Le délégué Départemental à la Vie Associative du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, Région Académique Nouvelle Aquitaine

Au regard de l'intérêt que porte le réseau pour le développement et le soutien au tissu associatif Palois, il vous est demandé de bien vouloir autoriser la Ville à signer la nouvelle charte 2023-2025 du réseau PALVA.

*délibéré page suivante*

**Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 7 juin 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte 2023-2025 du réseau PALVA.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU